

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 632

présenté par

M. Cormier-Bouligeon, M. Ledoux, M. Caure, M. Brosse, Mme Vignon, Mme Ronceret,
M. Buchou, Mme Lemoine et Mme Le Grip

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.